

**AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31/12/2011**

Rapport Général du commissaire aux comptes, Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **12 692 644 DT**, y compris des sommes distribuables s'élevant à **491 998 DT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

Tunis, le 30 mars 2012

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2011	31/12/2010(*)
AC 1 - Portefeuille-titres	4-1	10 174 247	10 994 285
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		347 530	0
b - Obligations et valeurs assimilées		9 826 717	10 994 285
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-3	2 544 585	1 903 183
a - Placements monétaires		2 318 600	1 866 513
b - Disponibilités		225 985	36 670
AC 3 - Créances d'exploitation		0	590
a - Dividendes et intérêts à recevoir		0	590
TOTAL ACTIF		12 718 832	12 898 058
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-5	18 581	20 955(*)
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-5	7 607	5 768(*)
TOTAL PASSIF		26 188	26 723
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	4-6	12 200 646	12 344 081
CP 2 - Sommes distribuables		491 998	527 254
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	110
b - Sommes distribuables de l'exercice		491 992	527 144
ACTIF NET		12 692 644	12 871 335
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 718 832	12 898 058

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31-12-11
 (Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/01/2011 AU 31/12/2011	Période du 01/01/2010 AU 31/12/2010
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-2	496 210	444 562
a - Dividende		17 785	37 501
b - Revenus des obligations et autres valeurs		478 425	407 061
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-4	79 943	77 421
a - Revenus des bons de trésor		0	2 851
c - Revenus des certificats de dépôt		0	3 643
d - Intérêts sur comptes courants		1 023	3 103
e - Revenu des autres placements monétaires		78 920	67 824
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		576 153	521 983
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-7	-73 398	-64 540
REVENU NET DES PLACEMENTS		502 755	457 443
CH 2 - Autres charges	4-8	-20 614	-15 859
RESULTAT D'EXPLOITATION		482 141	441 584
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		9 851	85 560
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		491 992	527 144
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-9 851	-85 560
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles/titres		-20 760	-6 437
Variation plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres		-17 232	17 033
Frais de négociation		-1 414	-6 918
RESULTAT NET DE LA PERIODE		442 735	445 262

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31-12-11
(Unité : en D.T.)

	Période du 01/01/2011 AU 31/12/2011	Période du 01/01/2010 AU 31/12/2010
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	442 735	445 262
a - Résultat d'exploitation	482 141	441 584
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	-20 760	-6 437
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	-17 232	17 033
d - Frais de négociation de titres	-1 414	-6 918
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-477 538	-342 105
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-143 888	4 676 336
a - Souscriptions	3 605 931	10 102 401
- Capital	3 567 500	10 069 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-79 883	-207 641
- Régularisation des sommes distribuables	118 314	241 042
b - Rachats	-3 749 819	-5 426 065
- Capital	-3 672 800	-5 380 800
- Régularisation des sommes non distribuables	81 154	110 192
- Régularisation des sommes distribuables	-158 173	-155 457
VARIATION DE L'ACTIF NET	-178 691	4 779 493
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>		
a - en début de période	12 871 335	8 091 842
b - en fin de période	12 692 644	12 871 335
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>		
a - en début de période	125 985	79 103
b - en fin de période	124 932	125 985
VALEUR LIQUIDATIVE	101,596	102,166
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	3,54%	4,10%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-11

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Al AMANAH Obligataire FCP est un fonds commun de Placement de catégorie obligataire dont l'objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de fonds propres.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, à la date du 31.12.2011 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**4.1- Note sur le portefeuille titres:**

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2011 à 10 174 247 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
EO ATL 2006/1	1 500	60 006	61 707	0,49%
EO ATL 2007/1	3	60	61	0,00%
EO ATL 2008/1	4 200	168 105	173 224	1,36%
EO ATL 2009/2	2 000	200 000	202 249	1,59%
EO ATL 2010-1	4 730	378 434	384 730	3,02%
EO ATL 2010-2	2 000	200 000	200 045	1,57%
EO BTE 2009	1 100	88 023	89 113	0,70%
EO CIL 2007/1	2	80	84	0,00%
EO CIL 2007/2	2	80	84	0,00%
EO CIL 2008/1	5 000	200 000	203 552	1,60%
EO CIL 2009/1	5 600	336 028	342 693	2,69%
EO CIL 2010/1	400	32 070	32 639	0,26%
EO SIHM 2008	6 000	480 288	487 622	3,83%
EO SIHM 2008-2	1 000	80 000	81 242	0,64%
EO STB 2008/2	2 800	245 000	256 065	2,01%
EO TL 2008-1	7 303	292 237	299 866	2,36%
EO TL 2009-1	5 602	337 682	351 655	2,76%
EO TL SUB 2009	3 000	180 000	182 178	1,43%
EO TLS 2008-1	200	8 016	8 215	0,06%
EO UF 2008	5 000	200 040	208 342	1,64%
EO UIB 2009/1	13 130	1 181 700	1 207 085	9,49%
EO UTL 2004	100	1 919	2 079	0,02%
EO UTL 2004-B	300	6 002	6 254	0,05%
EO UTL 2005-1	2	40	41	0,00%
EO-AIL2009-1	8 400	504 983	526 967	4,14%
ES AMEN BANK 2008	5	382	397	0,00%
ES ATL 2008	2	200	204	0,00%
TOTAL		5 181 373	5 308 394	41,74%
BTA				
B0316	100	97 218	100 848	0,79%
B0717	1 713	1 004 380	1 016 185	7,99%
B0822	677	646 198	659 250	5,18%
BTA2-8.25%JUIL14	100	106 371	108 983	0,86%
BTA-6.00%MARS12	400	404 775	418 072	3,29%
BTA-6.10%OCT13	33	33 585	33 759	0,27%
BTA-6.90% MAI22	697	748 116	767 733	6,04%
BTA-7.00%FEV15	1 044	1 100 860	1 132 504	8,90%
BTA-7.50%AVRIL14	30	31 667	32 901	0,26%
BTA-8.25%JUIL14	228	241 774	248 088	1,95%
TOTAL		4 414 944	4 518 324	35,52%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		9 596 317	9 826 717	77,26%
TITRES OPCVM				
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	3 293	349 458	347 530	2,73%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		9 945 775	10 174 247	79,99%

4.2- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent pour l'exercice 2011, 496 210 dinars détaillés comme suit :

	Du 01/01/11 Au 31/12/11	Du 01/01/10 Au 31/12/10
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	478 425	407 061
Revenus des titres OPCVM	17 785	37 501
TOTAL	496 210	444 562

4.3- Note sur les placements monétaires

La valeur des placements monétaires et disponibilités arrêtée au 31 décembre 2011 s'élève à 2 544 585 dinars répartie comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
COMPTES A TERME		2 298 000	2 318 600	18,23%
CP BIAT 14-10-2013	120	120 000	120 883	0,95%
CP BIAT 16-05-2013	70	70 000	70 955	0,56%
CP BIAT 23-11-2012	8	8 000	8 242	0,06%
CT BIAT 07-06-2013	400	400 000	404 882	3,18%
CT BIAT 12-11-2012	200	200 000	201 252	1,58%
CT BIAT 13-11-2012	100	100 000	100 604	0,79%
CT BIAT 14-11-2012	100	100 000	100 594	0,79%
CT BIAT 21-06-2013	400	400 000	404 257	3,18%
CT BIAT 23-10-2012	500	500 000	504 135	3,96%
CT BIAT 26-11-2012	100	100 000	100 464	0,79%
CT BIAT 29-10-2012	200	200 000	201 574	1,58%
CT BIAT 30-10-2012	100	100 000	100 759	0,79%
TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES		2 298 000	2 318 600	18,23%
- DISPONIBILITES		225 985	225 985	1,78%
TOTAL GÉNÉRAL		2 523 985	2 544 585	20,01%

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour l'exercice 2011 à 79 943 dinars et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/11 Au 31/12/11	Du 01/01/10 Au 31/12/10
Revenus des bons de trésor	0	2 851
Revenus des certificats de dépôt	0	3 643
Revenus sur comptes de dépôt	1 023	3 103
Revenu des autres placements monétaires	78 920	67 824
TOTAL	79 943	77 421

4.5- Note sur les passifs

Le total passif au 31 décembre 2011 s'élève à 26 188 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010 retraité
Gestionnaire	14 865	16 764
Dépositaire	3 716	4 191
Total PA1- Opérateurs créditeurs	18 581	20 955
Commissaire aux comptes	6 282	4 336
Publications CMF	130	130
Impôt à payer	130	75
Redevance CMF	1 065	1 227
Total PA2- Autres créditeurs divers	7 607	5 768
Total	26 188	26 723

Au 31 décembre 2010, la répartition des passifs entre les deux postes PA1- Opérateurs créditeurs et PA2- Autres créditeurs divers n'était pas conforme à la norme comptable tunisienne n°16 « Norme comptable relative à la présentation des états financiers des OPCVM ». Pour des besoins de comparabilités, les données de 2010 des postes de passifs ont été retraitées. Le détail est présenté au niveau du tableau suivant :

Libellé	31/12/2010 retraité	31/12/2010 avant retraitement
PA1- Opérateurs créditeurs	20 955	25 497
PA2- Autres créditeurs divers	5 768	1 226
Total	26 723	26 723

4.6- Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2010	
- Montant	12 344 081
- Nombre de titres	125 985
- Nombre d'actionnaires	83
Souscriptions réalisées	
- Montant	3 567 500
- Nombre de titres	35 675
- Nombre d'actionnaires nouveaux	47
Rachats effectués	
- Montant	3 672 800
- Nombre de titres	36 728
- Nombre d'actionnaires sortants	16
Capital au 31/12/2011*	
- Montant	12 238 781
- Nombre de titres	124 932
- Nombre d'actionnaires	114
Autres effets/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	-20 760
- Plus values réalisées sur cession de titres	-17 232
- Frais de négociation	-1 414
- Régularisation des sommes non distribuables	1 271
Capital au 31/12/2011	12 200 646

*Valeur du Capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice.

4.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement interne du fonds et à la convention de dépôt. Le détail des charges de gestion de placements pour la période se présente comme suit :

Libellé	Du 01/01/11 Au 31/12/11	Du 01/01/10 Au 31/12/10
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE	58 718	51 632
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	14 680	12 908
Total	73 398	64 540

4.8- Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 20 614 dinars pour l'exercice 2011. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellé	Du 01/01/11 Au 31/12/11	Du 01/01/10 Au 31/12/10
REMUNERATION Commissaire aux Comptes	7 907	4 648
REDEVANCE CMF	12 440	10 939
IMPOT & TAXES	115	120
PUBLICITE & PUBLICATIONS	151	151
SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	0	1
Total	20 614	15 859

5- Transactions avec les parties liées

- La gestion de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP est confiée à la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 0,4% HT, payée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2011 s'élève à 58 718 DT.

- La fonction de dépositaire est confiée à la banque « BIAT ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2011 s'élève à 14 680 DT.